

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 8 Décembre 2020
A 20 heures**

Convocation du 1^{er} décembre 2020
Affichage du 10 décembre 2020

Le **08 décembre 2020 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Angélique CHALIER, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Alan MEUNIER, Christine PICARD, Gérard PIESYK, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Alain THURET, Patrice VICART

Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) : Catherine BARBIER

Secrétaire de séance : Dominique ARNOULT

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2020. Tous les membres présents signent le registre.

- Budget annexe lotissement : affectation de crédits.
- Transfert compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.
- Avis enquête publique sur l'extension du périmètre d'épandage des effluents issus des activités de la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à AMILLY.
- Assurances : reconduction contrats avec la SMACL.
- Vente logements DOMANYS, logement n° 2, sis 9 Allée Jean Michaut et Roger Mathé cadastré section B n° 1379 et logement n° 4, sis 13 Allée Jean Michaut et Roger Mathé cadastré section B n° 1381.
- Maison rue du Pâtis : projet.
- Questions diverses.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : AFFECTATION DE CREDITS (DE 2020 109)

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de crédits suivante sur le budget annexe du lotissement :

MAIRIE DE TOUCY

<u>Investissement dépenses :</u>	
3555-040 Terrains aménagés	151.00 €
<u>Fonctionnement recettes :</u>	
71355-042 Variation de stocks de terrains	151.00 €

TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'YONNE (DE 2020 110)

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne du 02 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2013,

Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212.16 du même code,

Monsieur le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale ont été dissous. Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

4.3 Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes :

- 4.3.1 La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2 La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
- 4.3.3 La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;

Monsieur le Maire propose de retenir le niveau 4.3.3 ;

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Énergies de l'Yonne à compter du 1^{er} janvier 2021,

RETENIR le niveau 4.3.3,

AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

Gilles DEMERSSEMAN regrette que le SDEY ne subventionne pas à la même hauteur les installations d'éclairage public solaires, ce qui nous permettrait de supprimer toute consommation électrique à tout le moins dans les hameaux. C'est très surprenant compte tenu de l'intervention de son Président, hier soir en Conseil Communautaire, qui s'est présenté comme grand défenseur des énergies renouvelables, déplorant qu'il ne soit pas prévu de recouvrir le toit du futur centre aquatique à Toucy de panneaux photovoltaïques.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EPANDAGE DES EFFLUENTS DE L'ENTREPRISE SANOFI WINTHROP INDUSTRIE (DE 2020 111)

La société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, sise 196, rue du Maréchal Juin à Amilly dans le Loiret, produit, dans le cadre de son activité de fabrication de la DL Lysine 50 % (produit

MAIRIE DE TOUCY

de base de la fabrication de l'Aspégic), des effluents qui présentent un intérêt agronomique certain. Ils sont en conséquence valorisés en agriculture, via un plan d'épandage déposé en 2006. SANOFI WINTHROP INDUSTRIE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans le cadre de son activité, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE génère des effluents azotés issus de son activité de production de la DL Lysine 50 %. Les effluents sont principalement composés d'azote sous forme ammoniacale et de soufre. Ils sont stockés dans deux lagunes puis épandus, ou bien épandus directement depuis l'usine.

La filière de valorisation agricole des effluents de SANOFI WINTHROP INDUSTRIE est autorisée par arrêté Préfectoral en date du 27 février 2009.

Compte tenu des modifications régulières des plans d'épandage, la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE envisage une actualisation et une extension significative mais limitée des surfaces sur lesquelles les effluents pourront être valorisés.

Au regard des quantités maximales d'effluents épandus, cette activité est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2.1.4.0 du décret N° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

Considérant la demande d'autorisation environnementale de SANOFI WINTHROP INDUSTRIE en vue de l'extension du périmètre d'épandage des effluents issus des activités de son établissement d'Amilly et que ce dossier concerne 47 communes du Loiret et 13 de l'Yonne dont la commune de Toucy.

Considérant que la demande du pétitionnaire est soumise à enquête publique à compter du 23 octobre 2020 pour une durée d'un mois.

Considérant que conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête soit le 8 décembre 2020.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DONNE un avis défavorable à la demande d'autorisation déposée par la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE

EMET les réserves suivantes : risque de pollution des eaux souterraines.

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : « Si l'avis du Conseil Municipal ne préjugera en rien des recommandations du commissaire enquêteur et de la décision du Préfet, cela peut au moins avoir le mérite de mettre en débat la nécessité de protection des sources en eau et de l'obligation à s'engager sur d'autres pistes d'élimination des déchets azotés ».

ASSURANCES : RENOUVELLEMENT CONTRAT AVEC LA SMACL (DE 2020 112)

Le Maire indique au conseil que le contrat d'assurance SMACL prend fin au 31 décembre 2020. Il présente les biens assurés, ainsi que les tarifs proposés pour le renouvellement de ce contrat pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026, soit une cotisation annuelle de 19 499.79 euros, qui se décompose ainsi :

- Responsabilités

2 454,49 €

MAIRIE DE TOUCY

- Dommages aux biens	12 226,70 €
- Protection fonctionnelle	190,23 €
- Protection juridique	753,08 €
- Véhicules à moteur	3 875,29 €
TOTAL	19 499,79 €

Le Conseil Municipal,
Après débat et vote, à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement du contrat d'assurance avec la SMACL selon les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurance.

VENTE LOGEMENTS DOMANYS (DE 2020 113)

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 9 Allée Jean Michaut et Roger Mathé, logement n° 2 et cadastré section B 1379 d'une contenance de 3 a 48 ca et un logement social sur notre commune situé 13 Allée Jean Michaut et Roger Mathé, logement n° 4 et cadastré section B 1381 d'une contenance de 3 a 39 ca.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur ces ventes.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la vente de ces 2 logements par DOMANYS au prix de 70 600 € chacun.

MAISON RUE DU PATIS : PROJET :

3 solutions :

- Démolir le bâtiment pour un parking
- Vendre le bâtiment
- Réhabiliter le bâtiment

Gérard PIESYK propose une réhabilitation du bâtiment dont une partie pourrait être rénovée en régie avec le personnel du service technique.

Le bâtiment pourrait éventuellement être destiné au prochain gérant du camping.

Cette idée de réhabilitation est partagée par les conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet organisation « 06planet » à savoir la création d'un éco domaine au lieudit « Les Gilats » :

L'éco domaine des Gilats étant en vente, l'organisation écologique « 0. 6 Planet » (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pourrait être intéressée par le site.

Ses principaux objectifs sont de créer :

- ✓ Des éco villages résilients, durables et ouverts pouvant accueillir entre 30 et 100 familles comme lieux d'expérimentations
- ✓ Développer les low tech identifiées depuis l'innovation jusqu'à leur diffusion, en open source
- ✓ Concevoir un mode de vie :
 - ✓ Bas carbone et respectueux de la nature
 - ✓ Résilient et en synergie locale

MAIRIE DE TOUCY

✓ Solidaire et attaché au bien-être avec un modèle économique ancré dans le territoire en matière de produits agricoles (maraîchage, élevage raisonné, agro écologie), technologiques (fab lab, coworking), accueil, éco habitat...

Mais, pour que la vente se réalise, 0.6 Planet souhaite l'accord du projet par les élus de la commune et de la communauté de communes qui devront accepter l'arrivée de plusieurs dizaines d'habitants et d'être vus comme une ville de pointe de l'expérimentation écologiste et prévoir des zones constructibles pour faciliter l'implantation des familles.

Actuellement, l'éco domaine des Gilats est situé dans une zone de parcelles classées essentiellement en A (agricole) ou N (nature). Il serait nécessaire de les reclasser en zone à urbaniser ce qui nécessite de modifier le Plan Local d'Urbanisme.

L'autorisation d'urbanisme pour ce projet entraînera des travaux importants de voirie et de VRD (eau, assainissement, défense incendie, électricité, télécom) qui devront être exécutés et pris en charge financièrement par la commune, comme le prévoit le code de l'urbanisme.

C'est pourquoi, il est demandé aux conseillers municipaux de donner leur avis, au vu d'autres projets structurants comme le centre aquatique ou la réhabilitation de bâtiments en matière d'accessibilité, d'économie d'énergie envisagés au cours de ce mandat.

Avis de principe sur le projet : 4 conseillers favorables, 11 défavorables et 7 ne prennent pas part au vote.

Ensuite le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire, réuni hier lundi 7 décembre 2020 à Bléneau a validé l'avant-projet détaillé du centre aquatique (pour : 44 voix, contre : 22 voix et abstentions : 6 voix).

Prochaines réunions et manifestations :

❖	Lundi 14 décembre 2020	18h00 Commission marché
❖	Mercredi 16 décembre 2020	10h00 CA mission locale en visioconférence
		16h45 AG Kayak salle Café Fournier
❖	Jeudi 17 décembre 2020	18h30 Commission bulletin municipal
❖	Lundi 21 décembre 2020	18h30 AG STT salle Café Fournier

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : AFFECTATION DE CREDITS (**DE_2020_109**)

TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'YONNE (**DE_2020_110**)

ASSURANCES : RENOUELEMENT CONTRATS AVEC LA SMACL (**DE_2020_112**)

VENTE LOGEMENTS DOMANYS (**DE_2020_113**)